

Composantes requises

Caractéristiques minimales requises du bassin principal :

- Surface minimale : 25 m²
- Volume minimum : 25 m³
- Température minimale de l'eau : 26°C (à adapter en fonction des profils de patients accueillis)
- Possibilité de faire varier le niveau d'immersion du patient de 1m à 1m80, soit par
 - Une profondeur dégressive du bassin
 - Des paliers à hauteur variable
 - Un mécanisme d'immersion variable
- 1 à 2 dispositifs de levage pour mise à l'eau en position couchée ou assise
- Rampe d'accès à la piscine pour aide à la mise à l'eau des patients
- Les abords du bassin doivent permettre l'accessibilité et la surveillance visuelle des patients dans l'eau

Sécurité

- A minima, un professionnel de rééducation présent, accompagné d'un autre professionnel de rééducation ou d'un autre professionnel formé à la prise en charge des urgences en balnéothérapie pour assurer la surveillance (maître-nageur, professionnel de soins,...)
- Règles de fonctionnement du secteur de balnéothérapie formalisées et charte de qualité
- Défibrillateur et chariot d'urgence avec oxygène à proximité du bassin
- Téléphone facile sur site pour le 18 et ou le 15 + appels internes, ou système Bouton presseur d'urgence

Qualité de l'eau

- Système complet et automatique de traitement et de régulation de la qualité des eaux de piscine
- Livret quotidien du recueil de la qualité des eaux + contrôle d'un laboratoire agréé
- Livret quotidien de la maintenance des installations et des dysfonctionnements éventuels
- Matériorigilance et réactovigilance
- Déshumidificateur de l'air ambiant si nécessaire
- Produits d'entretien de la qualité des eaux de balnéothérapie et des contrats de maintenance
- Petit matériel de balnéothérapie

Unité d'œuvre servant au financement

- Le nombre de m³